

Le maire, monsieur Guy Lapointe, commence l'assemblée de consultation publique.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), la Municipalité soumet à la consultation publique à 19 h 50:

Le projet de règlement numéro 2019-313 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de créer la zone numéro 208 ».

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 5 février 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Barbara Beugger
Claude Larocque
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

026-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;
- 10.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
- 10.3 Autorisation de paiement à la firme Laforest Nova Aqua pour la validation préliminaire du potentiel de recherche en eau souterraine;
- 10.4 Offre d'acquisition du matériel du Club FADOQ d'Upton;
- 10.5 Opposition à *la Loi sur l'immatriculation des armes à feu*;
- 10.6 Embauche du personnel pour la tenue du camp de jour estival 2019.

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière 15 janvier 2019

027-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 15 janvier 2019.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 Compte rendu de la réunion du 9 octobre 2018 du Comité de la Rivière Noire;
- 2.2 Résolution numéro 13-01-2019 de la Municipalité du Village de Roxton Falls;
- 2.3 Résolution numéro 18-12-367 de la MRC des Maskoutains concernant le dossier 421881 de la Commission de protection du territoire agricole;
- 2.4 Procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2019 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

- 2.5 Démission de monsieur André Lusignant du poste de journalier aux travaux publics;
- 2.6 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec;
- 2.7 Rapport d'approbation des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation d'Upton.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

028-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de janvier 2019 d'une somme de 105 697,42 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 146 097,20 \$.

ADOPTÉE

3.2 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-274

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 février 2019, au montant de 967 600 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution numéro 006-01-2019 adoptée en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
28 400 \$	3,39000 %	2020
29 300 \$	3,39000 %	2021
30 400 \$	3,39000 %	2022
31 400 \$	3,39000 %	2023
848 100 \$	3,39000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,39000 %
2 - CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE		
28 400 \$	3,47000 %	2020
29 300 \$	3,47000 %	2021
30 400 \$	3,47000 %	2022
31 400 \$	3,47000 %	2023
848 100 \$	3,47000 %	2024

Prix : 100,00000		Coût réel : 3,47000 %
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
28 400 \$	2,70000 %	2020
29 300 \$	2,80000 %	2021
30 400 \$	2,95000 %	2022
31 400 \$	3,10000 %	2023
848 100 \$	3,20000 %	2024
Prix : 98,47700		Coût réel : 3,53911 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

029-02-2019

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 février 2019 au montant de 967 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-274. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE soient autorisés monsieur Guy Lapointe, maire et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer l'emprunt permanent et à signer tout document pour et au nom de la Municipalité à cet effet.

ADOPTÉE

3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 967 600 \$ qui sera réalisé le 12 février 2019

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 967 600 \$ qui sera réalisé le 12 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-274	375 453 \$

2016-274	592 147 \$
----------	------------

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2016-274, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

030-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	28 400 \$	
2021	29 300 \$	
2022	30 400 \$	
2023	31 400 \$	
2024	32 600 \$	(à payer en 2024)
2024	815 500 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-274 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

- 3.4 Autorisation de paiement à Englobe Corp. pour les travaux de contrôle qualitatif lors des travaux de construction du garage municipal

031-02-2019

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 327-09-2018;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 900282264 au montant de 322,51 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement à Englobe Corp. au montant de 322,51 \$, taxes incluses;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM) et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.5 Approbation des factures numéro 92907495 et 92907525 de l'entreprise Terrapure Environnement pour le pompage des boues de l'étang numéro 4 vers un nouveau sac filtrant
-

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Terrapure Environnement a été mandatée pour le pompage des boues de l'étang numéro 4 vers un nouveau sac filtrant selon la résolution numéro 477-12-2018;

CONSIDÉRANT L'urgence environnementale de soutirer les boues de l'étang numéro 4;

CONSIDÉRANT QUE l'étang numéro 4 était gelé et que de toute urgence il a fallu procéder à des travaux de déglacage et de démobilisation de l'étang 3 vers l'étang 4 avant Noël, et ce, afin d'éviter un largage à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux singuliers étaient imprévus, mais obligatoires pour se conformer à un avis édicté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT LES factures numéros 92907495 et 92907525 au montant total de 48 120,00 \$, excluant les taxes applicables, dont voici les détails :

Pompage et déshydratation	Total
Mobilisation / Démobilisation	14 160,00 \$
Pompage et déshydratation des boues	17 445,00 \$

Temps homme	
Déglaçage et transfert d'équipement et aménagement d'un lit de drainage en conditions hivernales	8 690,00 \$
Matériel	
Matériel (sac et membrane)	7 825,00 \$
TOTAL	48 120,00 \$

032-02-2019

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement de monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit approuvées les factures numéro 92907495 et 92907525 de l'entreprise Terrapure Environnement au montant total de 48 120,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement, le budget courant.

ADOPTÉE

- 3.6 Approbation de paiement de la facture numéro 475655 de l'entreprise Les Services Exp Inc. pour la réfection de ponceaux et de voirie
-

CONSIDÉRANT LA résolution 372-10-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 475655 au montant de 9 575,25 \$, plus les taxes applicables, laquelle représente diverses activités notamment la réalisation des plans et devis à 60% et une portion de 35% des plans et devis à 100%;

CONSIDÉRANT QUE selon monsieur Achille Kagambega, ingénieur junior de la Municipalité, les plans et devis sont réalisés à 60%, ce qui représente pour la facturation courante un montant de 4 867,50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'à ses activités s'ajoutent la coordination et les études hydrauliques pour une somme de 2 077,50 \$;

033-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit effectuée le paiement à l'entreprise Les Services Exp Inc. de la facture numéro 475655 sauf à distraire l'article des plans et devis à 100%, et ce, pour une somme de 6 945,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement de la facture, le Programme de réhabilitation du réseau routier local Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Offre de services pour la préparation des T4 et Relevés 1 pour l'année 2018 de la firme F.B.L. S.E.N.C.R.L.
-

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la production de plus de cinquante-cinq T4 et Relevés 1 pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la firme FBL comptables agréés qui propose de produire les documents pour des honoraires d'au plus de 1 750,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit retenue l'offre de service de la firme FBL S.E.N.R.L. pour la production des T4 et des Relevés 1 pour l'exercice financier 2018, et ce, pour un montant d'au plus 1 750,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 4.2 Révision des dispositions des modalités de l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024
-

Ce point est retiré.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

034-02-2019

- 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de janvier 2019, le compte rendu de l'année 2018 pour les risques faibles et les prévisions des dépenses du mois de février 2019
-

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2019, le compte rendu de la prévention de l'année 2018 pour les visites des immeubles à risques faibles ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de février 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de février 2019, un budget de 5 564,50 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

- 6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2019
-

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de février 2019, un budget de 16 163,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

- 6.2 Demande auprès du ministère des Transports du Québec pour revoir la synchronisation des feux de circulation au coin de la rue Principale (Route 116), de la rue Lanoie et de la rue Saint-Éphrem
-

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la synchronisation des feux de circulation au coin de la rue Principale (Route 116), de la rue Lanoie et de la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE certains automobilistes en provenance du rang de la Chute (rue Lanoie) ou en provenance de Saint-Hyacinthe passent sur le feu de circulation venant de changer au rouge et occasionnent des accidents;

CONSIDÉRANT QUE le délai de transition entre les deux feux de circulation n'est pas assez long tenant compte de la configuration de l'intersection;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des

035-02-2019

036-02-2019

037-02-2019

conseillers et des conseillères de demander au ministère des Transports du Québec de revoir la synchronisation des feux de circulation au coin de la rue Principale (Route 116), de la rue Lanoie et de la rue Saint-Éphrem, et ce, afin de rendre plus sécuritaires les déplacements routiers à cet emplacement.

ADOPTÉE

- 6.3 Autorisation d'engager un journalier surnuméraire pour les travaux publics
-

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pallier le besoin engendré par la démission d'un journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT LES services essentiels que la Municipalité doit dispenser en période hivernale notamment le déneigement et le déglçage des chemins ainsi que la réparation des fuites d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un journalier surnuméraire est prioritaire le temps de recruter une nouvelle personne pour pourvoir le poste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'entériner l'entente d'embauche de monsieur Luc Élémond à titre de journalier surnuméraire aux travaux publics, et ce, en date du 28 janvier 2019, le tout conformément au document présenté et signé par la directrice générale.

ADOPTÉE

- 6.4 Dépôt d'une demande – Programme de reboisement social d'Arbre-Évolution
-

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 6.5 Embauche d'un journalier permanent aux travaux publics
-

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lusignant a remis sa démission le 28 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir l'embauche d'un journalier permanent aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, appuyé par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'embauche d'un journalier permanent aux travaux publics;

038-02-2019

039-02-2019

QUE soit formé un comité de sélection pour le choix de la candidature.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Programme de qualification des opérateurs en eau potable - Autorisation de formation pour monsieur Patrick Laprise

CONSIDÉRANT QUE le journalier en chef des travaux publics, monsieur Patrick Laprise, doit suivre une formation sur le programme de qualification des opérateurs en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la formation est dispensée par la Commission scolaire des Trois-Lacs et aura lieu du 3 au 6 juin et du 10 au 13 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame Natalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée l'inscription de monsieur Laprise à la formation sur le programme de qualification des opérateurs en eau potable au coût de 1 400 \$, plus les frais de déplacement du formateur et les taxes applicables;

QUE la Municipalité assume les dépenses encourues pour cette formation.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du bilan du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de janvier 2019

Ce point est retiré.

8.2 Demande de soutien financier de la Corporation de développement de la rivière Noire au développement du projet de Guide nature pour la saison estivale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) désire contribuer au développement du Parc nature de la région d'Acton en poursuivant le projet de Guide nature pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QU'en partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) et la Municipalité d'Upton des visites guidées seraient à nouveau offertes à la population ainsi qu'aux visiteurs du TDC pendant la saison estivale qui se déroulera cette année du 26 juin au 17 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été grandement apprécié pour une seconde année en 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN étudiant ayant une formation dans un domaine environnemental pertinent sera embauché comme guide durant la saison estivale et fera connaître la riche biodiversité du site, les divers habitats et la dynamique des lieux à protéger;

CONSIDÉRANT QUE l'étudiant pourra aussi contribuer au respect des règlements de fréquentation du parc;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention à Emploi Été Canada serait du 24 juin au 25 août et permettrait de couvrir la saison estivale du TDC et la possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet a une valeur de 7 155,00 \$ et que l'apport d'Emploi Été Canada couvrirait la majeure partie du projet soit 4 706,00 \$ avec les déductions à la source;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN ne pourra malheureusement pas assumer le manque à gagner cette année représentant la somme de 2 449 \$ afin de majorer le salaire de l'étudiant (0,50 \$ l'heure) et aussi pour couvrir les frais de gestion et d'administration du projet;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN a acheminé une demande de soutien financier à la Municipalité d'Upton et au Théâtre de la Dame de Coeur;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur à confirmer son engagement à verser la somme de de 1 225,00 \$ à la CDRN, ce qui représente la moitié du manque à gagner pour la concrétisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité s'engage à contribuer et à verser la somme de de 1 225,00 \$ à la CDRN, ce qui représente la moitié du manque à gagner pour la concrétisation de ce projet de Guide nature.

ADOPTÉE

041-02-2019

8.3 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue le 29 janvier 2019 du Club de croquet Upton inc. pour son 33^e brunch annuel du printemps;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toutes sortes;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

042-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer le Club de Croquet Upton inc., et ce, pour un montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

8.4 Demande de financement Fonds AgriEsprit de FAC - Projet de parc d'arts martiaux

CONSIDÉRANT LE projet d'aménagement d'un parc d'arts martiaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet apporterait des effets positifs chez les jeunes et les adultes en plus d'être un aménagement unique au Québec;

043-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le coordonnateur des loisirs soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et protocole d'entente relativement audit programme.

ADOPTÉE

8.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie et engagement de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite aménager un parcours d'entraînement pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action de la politique familiale et amie des aînés a identifié l'intérêt prioritaire de la population d'Upton pour une telle infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie soutiendrait financièrement la Municipalité à la concrétisation de ce projet;

044-02-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de parcours d'entraînement pour aînés dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie;

QUE la Municipalité d'Upton confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet de même que sa part pour les coûts d'exploitation et d'entretien continu du projet;

QUE le Conseil autorise le coordonnateur des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8.6 Embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour 2019

Ce point est retiré.

8.7 Embauche de trois animateurs pour le camp de jour 2019

Ce point est retiré

8.8 Embauche d'un animateur spécialisé pour le camp de jour 2019

Ce point est retiré.

8.9 Embauche d'un accompagnateur pour le camp de jour 2019

Ce point est retiré.

8.10 Adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Montérégie a pour mission et mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion à cet organisme en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 530,00 \$ excluant les taxes applicables;

045-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion à Tourisme Montérégie en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 530,00 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de janvier 2019
-

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de janvier 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Adoption du second projet de règlement numéro 2019-313 intitulé « *Règlement numéro 2019-313 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de créer la zone 208* »
-

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone commerciale numéro 202, où seraient autorisés les mêmes usages qu'en zone numéro 202 à l'exception des commerces et services reliés aux véhicules, des établissements reliés aux activités de construction et des commerces para-agricoles;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

- 9.3 Participation à la 6^e édition du colloque sur le développement industriel et les écoparcs
-

047-02-2019

CONSIDÉRANT QUE les élus siégeant sur le comité de Parc industriel et la directrice générale souhaitent participer au colloque sur le développement industriel et les écoparcs à Québec, les 11 et 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût par participant est de 449,00\$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE les élus siégeant sur le comité de Parc industriel et la directrice générale soient autorisés à participer au colloque les 11 et 12 juin 2019, et ce, pour un total de 1 796,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE tous les frais inhérents à ces journées soient remboursés en conformité au règlement 2010-203.

ADOPTÉE

9.4 Planification de l'aménagement résidentiel

Ce point est retiré.

10. Divers

10.1 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2019 se tiendra le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité;

048-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil autorise la Fondation Daigneault-Gauthier à passer sur le territoire lors de son événement Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Fondation d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet événement soit un franc succès.

ADOPTÉE

10.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

049-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

QUE soit transmise une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest, à la députée fédérale du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot, madame Brigitte Sansoucy, au député provincial de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, monsieur André Lamontagne et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;

QUE soit transmise une copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

- 10.3 Autorisation de paiement à la firme Laforest Nova Aqua pour la validation préliminaire du potentiel de recherche en eau souterraine
-

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 218-05-2018;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1901-31 au montant de 876,11 \$, taxes incluses;

050-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement à la firme Laforest Nova Aqua au montant de 876,11 \$, taxes incluses;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

10.4 Offre d'acquisition du matériel du Club FADOQ d'Upton;

CONSIDÉRANT LES ambiguïtés d'appartenance envers les équipements soient les chaises, les tables, les réfrigérateurs, etc., au centre communautaire;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire afin de procéder à l'achat des équipements du Club FADOQ d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de faire une offre d'acquisition de matériel au Club FADOQ d'Upton pour un montant total de 4 500,00 \$.

ADOPTÉE

10.5 Opposition à la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées, par exemple, en santé mentale;

052-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la « démonisation » de leurs propriétaires;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, madame Geneviève Guilbault, au directeur général adjoint de la MRC d'Acton monsieur Serge Dupont, à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Roxton Falls, madame Julie Gagné ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

10.6 Embauche du personnel pour la tenue du camp du jour estival 2019

053-02-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la directrice générale à embaucher le personnel du camp de jour pour la tenue du camp de jour estival 2019, et ce, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

054-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2019.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

055-02-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.